

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 février 2025

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultations

Lors de ses séances des 12 décembre 2024 et 23 janvier 2025, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchèteries

La consultation a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés sur les déchèteries de Quimper Bretagne Occidentale qui n'entrent pas dans le champ d'application de la responsabilité élargie des producteurs (REP) de déchets dangereux.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification.

Le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Période	Maximum HT
1	350 000,00 €
Total	350 000,00 €

L'attributaire est la société SARP OUEST – ZI du Buis – 29820 Guilers pour un montant estimatif annuel de 72 006,33 € HT et un maximum de 350 000 euros HT pour la durée du marché fixée à trois ans.

Traitement des déchets encombrants provenant du territoire de QBO

La consultation a pour objet le traitement des déchets encombrants provenant du territoire de Quimper Bretagne Occidentale. Le tonnage estimatif à traiter est compris entre 1 500 et 3 000 tonnes par an.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec une quantité maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du contrat.

La quantité totale maximum (en tonnes) des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixée à 10 000 tonnes.

L'attributaire est la société Grandjouan Saco – 6 rue Nathalie Sarraute – TSA 70505 – 44205 NANTES Cedex 2, sur la base d'un estimatif de 579 631,62 € HT, et pour un maximum de 10 000 tonnes sur la durée totale de l'accord-cadre.

Moe relative au remplacement des prétraitements et primaires existants de la STEP du Corniguel

La consultation a pour objet un marché de maîtrise d'oeuvre relative au remplacement des prétraitements et primaires existants – Station d'épuration du Corniguel à Quimper.

Quimper Bretagne Occidentale est maître d'ouvrage de la station d'épuration de Corniguel. L'exploitation est assurée par la société SAUR.

Des dégagements massifs de sulfure d'hydrogène (H₂S) ont gravement endommagé les ouvrages existants sujets à des dégazages.

Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- Création d'un ouvrage de stripping ;
- Création de nouveaux prétraitements et de décantation primaire ;

- Aménagement d'un épaisseur statique existant ;
- Refonte du poste toutes eaux de la zone boues.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'une procédure en deux temps :

- Étape 1 : appel à candidatures. Son objectif est la sélection de trois candidats, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, auxquels sera transmis le dossier de consultation dans son ensemble pour une remise d'offre, avec négociation éventuelle.
- Étape 2 : remise d'offre. Son objectif est la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Après un premier examen des offres, l'acheteur pourra engager des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. La commission d'appel d'offres attribue le marché.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Il n'est pas non plus prévu de décomposition en tranches.

Le titulaire du marché se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre dans le respect des articles L. 2431-1 et suivants et R. 2431-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le marché se décompose en missions :

Phases	Intitulé
AVP	Avant-projet
PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux (à l'exception de la rédaction des pièces administratives du DCE)
VISA	Visa des études d'exécution
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux
AOR	Assistance lors des opérations de réception
MC1	Études réglementaires (notamment environnementales)
MC2	Rédaction des cahiers des charges de toutes les missions annexes nécessaires à l'opération (notamment CT, CSPS, essais de garanties, étude acoustique, études géotechniques, levés topographiques, diagnostics HAP, amiante, ...)
MC3	Mission d'urbanisme (étude d'intégration urbaine, paysagère et environnementale et réalisation du dossier de permis de construire)

Aucune variante n'est autorisée.

Il s'agit d'un marché ordinaire attribué à un seul opérateur économique.

Le contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement des travaux pour un délai global d'exécution estimé à 52 mois (16 mois d'études, 24 mois de travaux et 12 mois de délai de garantie de parfait achèvement).

L'attributaire est le groupement EGIS EAU (mandataire) / Atelier 251, 889 rue de la vieille poste – CS 89017 – 34965 MONTPELLIER Cedex 2, pour un montant forfaitaire de 355 412,50 € HT.

Fourniture de denrées alimentaires

La consultation a pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La présente consultation est lancée par le groupement de commandes composé des entités suivantes, conformément à l'article L. 2113-6 du code de la commande publique :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le SERVICE COMMUN DE RESTAURATION - ZA du Grand Guélen 4 rue Haroun Tazieff 29000 Quimper ;
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent les établissements suivants :
- EHPAD FLORA TRISTAN 31 rue du Général de Gaulle 29510 Briec de l'Odet
- EHPAD DE COAT KERHUEL 10 Impasse de la Lande 29500 Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale. Le coordonnateur du groupement est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La répartition globale prévisionnelle, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale (un an), est la suivante :

Lot	Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
Tous	85 %	15%

La procédure de passation utilisée est un appel d'offre ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 12 lots :

Lot	Désignation
1	Fruits et légumes 5 ^{ème} gamme
2	Entrées
3	Crêpes fraîches nature
4	Crêpes fraîches garnies
5	Charcuterie traditionnelle
6	Charcuterie en circuit court
7	Viandes cuites élaborées
8	Beurre, œufs et ovoproduits, crèmes et lait
9	Laitages et desserts lactés
10	Fromages
11	Epicerie
12	Gâteaux et biscuits

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un opérateur économique par lot, avec un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins.

Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum
1	Fruits et légumes 5 ^{ème} gamme	70 000 € HT
2	Entrées	18 000 € HT
3	Crêpes fraîches nature	5 000 € HT
4	Crêpes fraîches garnies	60 000 € HT
5	Charcuterie traditionnelle	120 000 € HT
6	Charcuterie en circuit court	50 000 € HT
7	Viandes cuites élaborées	55 000 € HT
8	Beurre, œufs et ovoproduits, crèmes et lait	150 000 € HT
9	Laitages et desserts lactés	150 000 € HT
10	Fromages	320 000 € HT
11	Epicerie	400 000 € HT
12	Gâteaux et biscuits	65 000 € HT
TOTAL ANNUEL		1 463 000€ HT

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction, soit un montant total maximum de 5 852 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification au titulaire. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les lots 3 et 4 sont déclarés infructueux.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	SAS LE SAINT 160 rue Roberto Cabanas 29 490 GUIPAVAS	61 345,49 € HT
2	SAS TEAM OUEST DISTRALIS 3 Rue Ravalet ZA Noyal Sud La Rivière 35 533 NOYAL SUR VILAINE	12 576,47 € HT
5	SAS BERNARD GROUPE JEAN FLOC'H Kerbéthune Moréac BP 20111 56 501 LOCMINE CEDEX	95 590,01 € HT
6	ASLG DISTRIBUTION-ASKELL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	32 071,30 € HT
7	ASLG DISTRIBUTION-ASKELL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	33 628,30 € HT
8	ASLG DISTRIBUTION-ASKELL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	85 555,50 € HT
9	SAS TEAM OUEST DISTRALIS 3 Rue Ravalet ZA Noyal Sud La Rivière 35 533 NOYAL SUR VILAINE	81 344,20 € HT
10	SAS TEAM OUEST DISTRALIS 3 Rue Ravalet ZA Noyal Sud La Rivière 35 533 NOYAL SUR VILAINE	200 819,92 € HT
11	POMONA EPISAVEURS 4 rue Jacqueline Auriol 35 136 ST JACQUES DE LA LANDE	281 344,11 € HT
12	POMONA EPISAVEURS 4 rue Jacqueline Auriol 35 136 ST JACQUES DE LA LANDE	57 507,05 € HT

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer ces quatre marchés publics.